



Châtenay Malabry, mercredi 3 décembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse

Annabelle QUENET
Responsable Presse
Tel 01 46 11 83 01
annabelle.quenet@andra.fr

L'Andra et l'ANR lancent un appel à projets pour soutenir des initiatives innovantes permettant d'optimiser la gestion des déchets radioactifs de démantèlement

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

Le 3 décembre 2014, l'Andra lance, en coopération avec l'Agence Nationale de Recherche (ANR), un appel à projets dont l'objectif est de faire émerger des initiatives innovantes autour de la gestion des déchets radioactifs issus du démantèlement des installations nucléaires.

Pour être retenus, les candidats - organismes de recherche, industriels ou PME - devront proposer des solutions novatrices et ambitieuses, qui permettront à terme, à l'Andra, d'optimiser la gestion de ces déchets (réduction de volumes, tri optimisé..).

Avec cet appel à projets, l'Andra souhaite :

- **encourager les interactions entre les différents secteurs d'activité** et favoriser la transposition, à la gestion des déchets radioactifs, de technologies et de savoir-faire existants ou en développement dans d'autres domaines

Par exemple, les matériaux à grande technicité développés dans les secteurs de l'aéronautique ou de l'aérospatial (la céramique high tech par exemple) pourraient être utilisés pour la gestion des déchets radioactifs.

- **Stimuler l'innovation en mobilisant les PME** ainsi que la communauté académique ou le monde industriel.

Cet appel à projets est décliné autour de 4 grandes thématiques :

- Caractérisation des installations et des sites à démanteler
- Tri et traitement des déchets radioactifs
- Nouveaux matériaux pour le stockage
- Innovation et société

L'appel à projets sera organisé en deux vagues successives de sélection :

- Un premier appel à candidatures de novembre 2014 à février 2015, pour lequel les résultats seront publiés en juillet 2015 ;
- Un second appel à candidatures à partir de septembre 2015.

Cet appel à projets, mis en place dans le cadre du programme Investissements d'Avenir permettra de financer à hauteur de 45 millions d'euros les projets lauréats pendant 2 à 4 ans.

Au-delà des nombreuses actions de Recherche et Développement qu'elle a déjà engagées, l'Andra souhaite aujourd'hui, à travers cet appel à projets, inciter l'innovation en mobilisant des acteurs d'horizons différents autour de la problématique de la gestion des déchets radioactifs.

Pour en savoir plus :

La R&D à l'Andra

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées par l'Etat, l'Andra conduit, depuis 1991, de nombreuses recherches et études afin de mettre en œuvre des solutions de gestion pour les déchets radioactifs. En septembre 2013, l'Andra a présenté son nouveau programme de Recherche & Développement pour les quatre prochaines années. Centré sur l'étude du comportement des ouvrages de stockage, les déchets, le suivi de l'environnement et les capteurs destinés à la surveillance des stockages, il vise à répondre aux grands enjeux scientifiques soulevés par la mise en œuvre de solutions de gestion pérennes et sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français. Lors de la dernière évaluation de l'AERES (2012), les évaluateurs ont jugé que la stratégie de recherche, fondée sur des partenariats solides et sur la mise en place de groupements de laboratoires, était un des points forts de l'Andra.

ANR

L'Agence Nationale de la Recherche, est un établissement public administratif, créé en 2005. Elle a pour mission la mise en œuvre du financement sur projets dont la finalité est de dynamiser le secteur de la recherche. A ce titre, elle a aussi été désignée en 2010 comme principal opérateur du Commissariat Général à l'Investissement pour les actions du programme des investissements d'avenir dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Après la phase de sélection des projets -désormais terminée-, l'ANR est chargée de contractualiser avec les porteurs de projets et d'assurer financement et suivi.

www.agence-nationale-recherche.fr

Investissements d'avenir

Le Programme d'investissements d'avenir, dans le cadre de l'axe stratégique « développement durable », a attribué 75 millions d'euros à l'Andra pour financer le développement de solutions innovantes de traitement des déchets radioactifs afin de réduire le volume et la dangerosité de certains déchets radioactifs difficiles à stocker. L'Andra peut ainsi élargir sa capacité d'action et participer activement, en lien avec les producteurs de déchets, à l'optimisation de la gestion des déchets radioactifs en France.

www.investissement-avenir.gouvernement.fr